

Code de conduite

ADMINISTRATEUR·TRICE



Rôle de l'administrateur·trice

Le pouvoir décisionnel repose entre les mains des administrateur·trice·s. Ces dernier·ère·s ont la responsabilité ultime de la qualité de la pratique d'un sport ou d'un loisir.

L'administrateur·trice local·e, régional·e ou provincial·e doit garantir que le déroulement de la pratique sportive ou de loisir rejoigne les valeurs que poursuivent des fins éducatives et sociales.

Pour bien remplir son rôle, l'administrateur·trice doit:

- Reconnaître l'athlète comme la personne à privilégier qui motivera toutes ses décisions et ses actions ;
- S'assurer qu'une chance égale de participer aux activités soit offerte aux athlètes, indépendamment de l'âge, du sexe ou du niveau d'habileté ;
- S'assurer que l'encadrement de l'athlète est exercé par des intervenant·e·s compétent·e·s et respectueux·euses des principes véhiculés par l'organisation ;
- Promouvoir l'esprit sportif, l'engagement social et civique ainsi que l'esprit de solidarité ;
- Promouvoir chez tous les bénévoles la participation à des stages de perfectionnement ou de formation ;
- Prendre tous les moyens nécessaires pour valoriser et exiger le respect envers les officiel·le·s ;
- Prendre tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et l'intégrité de l'athlète ;
- S'assurer que les lieux, les installations, les équipements et les règles du jeu correspondent aux intérêts et aux besoins de la participante ou du participant;

Suite :

- S'assurer des bonnes relations et des contacts avec le milieu des médias, le public et tous les organismes ou personnes liés à l'organisation ;
- Planifier l'ensemble des activités de façon à ce qu'un·e intervenant·e (entraîneur·e, administrateur·trice, thérapeute, bénévole, officiel·le, etc.) ne soit jamais seul·e dans un lieu privé fermé en compagnie d'un·e athlète, ou d'une personne impliquée dans le milieu. Ce lieu peut être réel (local, chambre, vestiaire, voiture) ou virtuel (messagerie, réseau social) ;
- Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneur·e·s et dirigeant·e·s, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre ;
- S'abstenir de toute consommation de boisson alcoolique ou de drogue dans l'exercice de ses fonctions ;
- S'assurer que chacun·e soit traité·e avec respect et équité.

Contact

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone et texto



Français: 1-833-211-AIDE (2433)

English: 1-833-245-HELP (4357)

Courriel



aide@sportaide.ca

Site Internet



<https://sportaide.ca>

